

sans ironie un biographe, affliger profondément un homme aussi dévoué à cette illustre maison ; mais, Napoléon, satisfait de ses services, accorda une nouvelle gratification de 50,000 francs à l'évêque de Poitiers, et le nomma, en février 1810, archevêque de Malines, et officier de la Légion d'honneur. Deux ans après, le prélat fut envoyé auprès du pape à Savone ; le zèle et le talent qu'il déploya dans ces négociations, pour faire ouvrir le concile de 1811, furent très appréciés du gouvernement impérial. Il se rendit ensuite dans son nouveau diocèse, où les chanoines refusèrent de le reconnaître comme archevêque, jusqu'à ce qu'il eût précedulé ses lettres d'institution. Elles avaient été expédiées par la chancellerie romaine et signées par le pape, mais dans une forme inusitée, qui déplut à Napoléon, et qui fut jugée incompatible avec les libertés de l'Église gallicane. Renvoyées à Rome, ces lettres n'en revinrent plus. En 1812, l'archevêque de Malines eut ordre de suivre l'empereur à Presde. La guerre contre la Russie était décidée, et les talents diplomatiques du prélat devaient être employés sur un nouveau théâtre. Non-moins ambassadeur de France dans le duché de Varsovie, il accepta, dit-il, à contre-cœur, un poste qu'il occupa pendant toute la campagne : « La foudre fut tombée à mes pieds, a-t-il écrit dans son *Histoire de l'ambassade de Pologne*, que je n'eusse pas senti un froid plus mortel courir dans mes veines, que ne fut celui dont je fus saisi par l'annonce de ma nomination. » Cette fois ses services furent loin d'être aussi favorablement appréciés que précédemment. Après la retraite de Moscou, Napoléon, à son passage à Varsovie, fit appeler auprès de lui son ambassadeur, et une disgrâce complète suivit cette entrevue. Rappelé, selon son désir, de l'ambassade de Pologne, l'archevêque apprit à Paris que la grande aumônerie lui avait été enlevée, et il reçut en même temps l'ordre de quitter la capitale et de retourner dans son diocèse. Il partit aussitôt pour Malines, et ne revint à Paris qu'au commencement de 1814, pour assister aux graves événements de cette année. Ce fut alors que l'archevêque de Malines composa son *Histoire de l'ambassade de Pologne*, qu'il eut cependant le devoir de publier que l'année suivante, après le départ de Napoléon pour Sainte-Hélène. Cette brochure eut sous la Restauration huit éditions successives. On y lisait entre autres le passage suivant : « Le génie de Napoléon, fait à la fois pour la scène du monde et pour les tréteaux, représentait un manteau royal joint à un habit d'Arlequin. Le dieu Mars n'était plus qu'une espèce de Jupiter Scapin, tel qu'il n'en avait point encore paru sur la scène du monde. » Admis dans l'intimité de M. de Talleyrand, M. de Pradt, lors de l'entrée des Russes à Paris, se prononça comme lui pour le rétablissement du gouvernement royal et le rappel immédiat des Bourbons. Louis XVIII confirma M. de Pradt dans le poste de chancelier de la Légion d'honneur, auquel l'avait élevé (7 avril 1814) le gouvernement provisoire. Mais le public vit avec quelque étonnement un prélat chargé de fonctions étrangères à l'Église ; aussi ne les remplit-il que peu de temps. Une nouvelle disgrâce, dont on ne connaît pas exactement les motifs, l'éloigna pendant plusieurs mois de la scène politique ; il se retira dans ses terres en Auvergne, y demeura pendant les Cent-Jours, eut pour successeur, lors de la seconde Restauration, le maréchal Macdonald dans le poste de chancelier de la Légion d'honneur, et ne fut plus appelé à

aucune fonction publique ; mais il imagina de traiter de son archevêché de Malines avec le nouveau roi des Pays-Bas, et, moyennant une rente viagère de 12,000 francs, il céda tous ses droits à ce siège, droits que les dispositions moins bienveillantes de la cour de Rome et le refus de nouvelles institutions rendaient assez précaires. Puis il se jeta dans l'opposition libérale, et, pour occuper ses loisirs, composa un certain nombre d'écrits sur tous les sujets, remarquables par une rare fécondité d'idées, un style brillant et imagé et des rapprochements parfois intéressants. Traduit devant la cour d'assises de la Seine (1826) pour une brochure hardie sur la loi des élections, il eut pour défenseur Dupin, et fut acquitté. Le 17 novembre 1827, il fut élu député du 1^{er} arrondissement du Puy-de-Dôme (Clermont-Ferrand), par 190 voix (355 votants, 398 inscrits), contre 137 à M. de Chabrol, préfet de la Seine. Il prit place au côté gauche et défendit de sa parole et de son vote les idées constitutionnelles ; mais son ambition parlementaire ayant éprouvé de graves mécomptes, il se décida à donner sa démission le 13 avril 1828, par une lettre insérée dans le *Courrier français*, et qui fit du bruit. Après la révolution de juillet, l'abbé de Pradt revint à des opinions royalistes. Il s'occupait à réunir les matériaux d'une histoire de la Restauration, lorsqu'il succomba, après quelques jours de maladie, à une attaque d'apoplexie. Il fut assisté à ses derniers moments par Mgr de Quélen, archevêque de Paris. La longue série de ses ouvrages, dont le succès fut vif, mais momentané, est aujourd'hui peu connue. Outre son *Histoire de l'ambassade de Varsovie*, on a de lui : *Les quatre Concordats* (1818-1820) ; *L'Europe après le Congrès d'Aix-la-Chapelle* (1819) ; *la France, l'émigration et les colonies* (1826) ; *Du jésuitisme ancien et moderne* (1825) ; *De la Presse et du Journalisme* (1832), etc.

PRAIRE MONTAUD (GASPARD-JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, était administrateur du district de Saint-Etienne, lorsqu'il fut élu, le 23 vendémiaire an IV, député de la Loire au Conseil des Cinq-Cents, par 137 voix (214 votants). Il parut plusieurs fois à la tribune et appuya de tout son pouvoir la contre-révolution. Le 23 juillet 1796, il fit en faveur des prêtres déportés ou incarcérés un discours qui motiva son inscription sur les listes de proscription du 18 fructidor an V. Éloigné de France jusqu'au coup d'État de Bonaparte, il fut rappelé après brumaire, mais ne recouvra ses droits civiques qu'en 1805. Il passa dans la retraite les dernières années de sa vie.

PRASLIN (DUC DE). -- Voy. CHOISEUL.

PRAT (FRANÇOIS-MARIE-JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Lesnoyen (Finistère) en 1761, mort à Ploudalmogean (Finistère) le 5 février 1833, exerçait à Lesnoyen la profession de notaire, lorsqu'il fut (25 germinal an VI) élu député du Finistère au Conseil des Cinq-Cents, par 116 voix (182 votants). Il siégea obscurément jusqu'au coup d'État du 18 brumaire.

PRATI (PIE-CHARLES-IGNACE-CAMILLE-ANDRÉ-JEAN-MARIE), CHEVALIER DE HAYAGNASQUE, député au Corps législatif de l'an XII à 1809, né à Alexandrie (Italie) le 5 mai 1768, mort à une date inconnue, était maire d'Alexandrie,

lorsque le choix du Sénat conservateur l'appela (27 fructidor an XII) à siéger au Corps législatif comme député du département de Marengo. Il appartint à cette assemblée jusqu'en 1809, et fut fait, le 15 mars de la même année, chevalier de l'Empire.

PRAX-PARIS (JOSEPH-MARIE-ADRIEN), député au Corps législatif de 1809 à 1870, représentant en 1871, député de 1876 à 1889, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 2 octobre 1829, fils d'un riche négociant, s'occupa d'économie politique. Maire de Montauban en 1860, il conserva ces fonctions jusqu'à la fin du régime impérial, dont il se montra partisan. Candidat officiel aux élections du Corps législatif, le 21 mai 1869, dans la 1^{re} circonscription de Tarn-et-Garonne, il fut élu député par 21,607 voix (32,689 votants, 39,147 inscrits), contre 7,937 à M. Vaisse-Cibiel, et 3,195 à M. de Limalrac. M. Prax-Paris siégea dans la majorité dynastique. Il fit adopter (avril 1870) un amendement réduisant le contingent de 10,000 hommes, et se prononça pour la déclaration de guerre à la Prusse. Après la chute de l'Empire, il posa sa candidature à l'Assemblée nationale, fut vivement combattu par le préfet de Tarn-et-Garonne qui fit déchirer ses affiches, et confisqua à la poste ses professions de foi et ses bulletins, et n'en fut pas moins élu, le 8 février 1871, représentant du Tarn-et-Garonne, le 2^e sur 3, par 55,692 voix (53,345 votants, 71,336 inscrits). Il s'inscrivit au groupe bonapartiste et opta constamment avec la droite ; son opposition au gouvernement de Thiers fut des plus vives ; il vota pour la paix, pour les prières publiques, contre le retour à Paris, pour la chute de Thiers au 24 mai, contre le septennat, la loi des maires, le ministère de Broglie, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat, contre l'ensemble des lois constitutionnelles. Il prit la parole dans plusieurs discussions et, à propos des adresses que certains conseils municipaux avaient envoyées au chef du pouvoir exécutif, présenta un ordre du jour de blâme qui, adopté par la majorité de l'Assemblée, amena la démission de M. Victor LeFranc, ministre de l'Intérieur. Au moment de la mort de Napoléon III, il avait adressé au prince impérial une lettre dans laquelle il disait : « La France vous aime, espère et attend. » Après la session, il se présenta, avec le programme impérialiste de l'appel au peuple, à la fois dans la 1^{re} et dans la 2^e circonscription de Montauban ; il fut élu, au second tour de scrutin (5 mars 1876), dans l'une avec 8,950 voix (11,209 votants, 17,843 inscrits) contre 5,091 à M. Garriçon, républicain, et dans l'autre avec 5,892 voix (11,851 votants, 14,512 inscrits), contre 5,788 à M. Pagès, constitutionnel. Il opta pour la 1^{re} circonscription, appartint à la minorité conservatrice et bonapartiste, soutint le gouvernement du 16 mai, et vota contre les 363. Aux élections du 14 octobre 1877, il eut l'appui officiel de l'administration, et l'emporta avec 9,542 voix (14,522 votants, 18,049 inscrits), sur M. Garriçon, républicain, qui n'en obtint que 4,864. Il reprit sa place à droite, se prononça contre les divers cabinets républicains de la législature, et vota contre l'article 7, contre le retour à Paris, contre l'élection de M. Grévy comme président de la République, contre l'amnistie, etc. Il obtint encore le renouvellement de son mandat, le 21 août 1881, par 7,699 voix (14,701 votants, 17,755 inscrits), contre 6,919 à M. Garriçon, parut plusieurs fois à la tribune pour combattre les projets du gouvernement, opta cependant

pour le scrutin de liste, et, aux élections du 4 octobre 1885, inscrit en tête de la liste monarchiste du Tarn-et-Garonne, fut élu député de ce département, le 1^{er} sur 4, par 31,492 voix (59,851 votants, 69,617 inscrits), après une lutte acharnée. La majorité de la Chambre annula l'élection. Mais M. Prax-Paris fut réélu, le 20 décembre 1885, le 1^{er} sur 4, par 31,933 voix (61,785 votants, 70,064 inscrits). Il s'associa à toutes les manifestations de la minorité impérialiste contre le gouvernement républicain, et opta, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. Conseiller général de Tarn-et-Garonne pour le canton de Caussade depuis 1858. Chevalier de la Légion d'honneur (11 août 1864).

PRÉAUX. — Voy. MACHÉCO (COMTE DE).

PRÉCY (JEAN), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et à celui des Anciens, né à Chassy (Yonne) le 16 décembre 1743, mort le 31 octobre 1822, fils de Jean Baptiste Précy, praticien, et de Louise Tuloup, exerça la profession de notaire dans son pays natal. Suppléant du juge de paix, puis juge de paix du canton d'Aillant (Yonne), et administrateur du département, il fut élu, le 6 septembre 1792, député de l'Yonne à la Convention, le 5^e sur 9, par 830 voix (559 votants). Son rôle à l'Assemblée fut peu important. Dans le procès du roi, Précy vota « pour la mort, avec le sursis jusqu'à la ratification de la Constitution ». Ses collègues de la Convention le nommèrent député au Conseil des Cinq-Cents, le 4 brumaire an IV. Il prit peu de part aux délibérations, passa comme député de l'Yonne au Conseil des Anciens, le 21 germinal an VI, quitta la vie politique en l'an VIII, et reprit ses fonctions de notaire. Lors de la promulgation de la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il obtint un sursis, puis se réfugia à Constance, et rentra dans son étude, à Chassy, le 9 mai 1817, les dispositions de la loi de 1816 ayant été reconnues non applicables aux quarante-six conventionnels dont le vote n'avait pas été compté pour la mort dans le procès du roi.

PREIGNÉ (CHARLES-HENRI GRAS, MARQUIS DE), député de 1812 à 1846, né à Saint-Amour (Jura) le 12 avril 1800, entra à l'École de Saint-Cyr, en sortit dans la cavalerie et devint lieutenant ; très attaché aux Bourbons, il donna sa démission en 1830, se retira dans ses terres, et conserva des relations avec les princes exilés. Élu, le 9 juillet 1842, député du 1^{er} collège des Hautes-Pyrénées (Tarbes), par 128 voix (252 votants, 282 inscrits), contre 124 à M. Diétrans, il prit place à l'opposition légitimiste, fit le pèlerinage de Belgrave-Square, mais, au retour de sa visite au duc de Bordeaux, refusa de donner sa démission, lors du vote de l'indemnité. Il se prononça contre l'indemnité Pritchard et pour la proposition Rémusat, et quitta la vie politique aux élections de 1846.

PREISSAC (FRANÇOIS-JEAN, COMTE DE), député de 1823 à 1831, et pair de France, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 22 décembre 1778, mort à Montauban le 6 mai 1852, « fils de

messire Jean-Salomon de Preissac et de dame noble Marie-Anne Garrisson », suivit la carrière militaire, parvint au grade de colonel, et fut fait officier de la Légion d'honneur. Conseiller général de Tarn-et-Garonne, il se fit élire, le 13 novembre 1822, député du 1^{er} arrondissement de Tarn-et-Garonne (Montauban), par 328 voix (355 votants, 562 inscrits). Il prit place dans les rangs de la majorité, obtint sa réélection, le 25 février 1824, par 301 voix (319 votants, 564 inscrits), soutint la politique de M. de Villèle, parla cependant avec une certaine indépendance sur la loi sur la presse et sur le budget, et fut encore réélu, le 17 novembre 1827, par 242 voix (481 votants, 576 inscrits), contre 213 à M. de Caumont-Latorce. M. de Preissac fut des 221. Rallié au gouvernement de juillet, il fut nommé préfet de la Gironde, vit renouveler son mandat de député, le 21 octobre 1830, par 198 voix (363 votants, 610 inscrits), contre 158 à M. Lefranc de Pompignan, et quitta le Palais-Bourbon pour le Luxembourg, ayant été appelé à la Chambre des pairs par une ordonnance royale du 11 octobre 1832. Le comte de Preissac ne cessa d'appuyer de ses votes la monarchie de Louis-Philippe, et fut admis à la retraite, comme préfet, le 5 août 1839.

PREISSAC (PAUL-FRANÇOIS-MARIE-ODON, comte de), sénateur de 1876 à 1882, né à la Rochelle (Charente-Inférieure) le 17 juillet 1819, mort à Sorèze (Tarn) le 10 octobre 1883, fils du précédent, était préfet de Lot-et-Garonne au moment du coup d'Etat du 2 décembre 1851; il réprima avec la plus grande énergie les tentatives d'émeute, et ramena l'ordre et la tranquillité dans son département. Nommé, peu après, préfet du Puy-de-Dôme (14 janvier 1858), il refusa après l'attentat d'Orsini la préfecture de police, quo lui fit offrir l'empereur, et préféra la préfecture de Tarn-et-Garonne. Il quitta l'administration quelques années avant la guerre de 1870, et fut alors admis à la retraite comme préfet. Le 30 janvier 1876, lors des élections sénatoriales, il fut porté sur la liste bonapartiste et sur la liste de l'union conservatrice dans le département de Tarn-et-Garonne, protesta contre son inscription sur cette dernière liste en déclarant qu'il n'était que bonapartiste « bleu », et fut élu sénateur de Tarn-et-Garonne par 125 voix (249 votants). Il prit place au groupe de l'Appel au peuple, vota la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie le 23 juin 1877, et combattit la politique scolaire et coloniale des ministères républicains. Au renouvellement triennal du 8 janvier 1882, il échoua avec 93 voix sur 216 votants. Officier de la Légion d'honneur du 12 janvier 1852, commandeur du 9 août 1859.

PRÉSEAU-D'HUEMONT (LOUIS-FRANÇOIS-MARIE-ERITE), député de 1822 à 1824, né à Dompièrre (Nord) le 14 novembre 1770, mort à Cambrai (Nord) le 12 juin 1842, propriétaire à Dompièrre et conseiller général, fut élu, le 13 novembre 1822, député du 5^e arrondissement électoral du Nord (Maubouge), par 158 voix (218 votants, 237 inscrits), contre 69 à M. d'Estournel. Il refusa de voter la loi de septennalité, et rentra dans la vie privée à la dissolution de la Chambre (24 décembre 1823).

PRESSAC-DESPLANCHES (JEAN-JACQUES-LOUIS), député en 1791, né à Civray (Vienne) le 27 décembre 1753, mort à une date inconnue, « fils de M. Louis-François Pressac de la Cha-

gnafe, commissaire du roi, président Juge royal des traites foraines et avocat au siège royal, et second échevin de la maison commune de Civray, et de dame Suzanno Barbier », étudia le droit et fut avocat au parlement. En 1788, il fut désigné commissaire pour la formation des cahiers. Officier municipal de Civray en 1790, président du tribunal de ce district en 1791, secrétaire, en mal, de la société des « Amis de la Constitution » de Civray, il fut élu, le 2 septembre suivant, député de la Vienne à l'Assemblée législative, le 6^e sur 8, par 193 voix (285 votants). Pressac-Desplanches vota avec les modérés. Suspect sous la Terreur, il fut incarcéré jusqu'au 9 thermidor au II. A cette époque il fut nommé agent national du district de Civray; puis il remplit les fonctions de commissaire du pouvoir exécutif près l'Administration centrale de la Vienne, celles de commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal correctionnel de Civray (de Pan V à Pan VII), et celles de sous-préfet de Civray le 18 germinal an VIII. Une note administrative confidentielle du 2 novembre 1812 dit de lui: « C'est un brave homme, qui est très lent, fait trop peu par lui-même. Il est avocat, et le préfet se plaint de ce que ses nombreuses consultations nuisent à sa sous-préfecture. » On lui écrivit d'opter et de faire plus par lui-même. Pressac-Desplanches termina sa carrière sous la Restauration, comme juge au tribunal de Niort; il avait été nommé à ces fonctions par le gouvernement royal le 28 juillet 1819.

PRESSAC-DORÉ (THÉOPHORE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Civray (Vienne) le 4 janvier 1759, mort à une date inconnue, frère du précédent, entra dans la magistrature et fut procureur impérial à Civray sous le premier Empire. Élu, le 10 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Civray à la Chambre des Cent-Jours, par 36 voix (62 votants et 119 inscrits), contre 25 à M. Tryou de Montalambert, il rentra dans la vie privée après l'unique session de cette législature.

PRESSAT (JEAN-FRANÇOIS-PASCAL-ERENÉ), député de 1885 à 1889, né à Bussières-Poitevine (Haute-Vienne) le 23 avril 1821, s'occupa dès sa jeunesse de politique, fit de l'opposition à Louis-Philippe et au gouvernement du prince Louis-Napoléon, et fut proscrit au 2 décembre. Nommé sous-préfet de Saint-Yrieix après le 4 septembre 1870, révoqué le 24 mai 1873, renommé sous-préfet de Bellac le 31 décembre 1877, et d'Issoudun le 12 janvier 1881, il donna sa démission au mois d'août suivant, pour se présenter à la députation, comme candidat radical dans l'arrondissement de Bellac, où il échoua, le 21 août, avec 2,638 voix contre 7,752 à l'élu, M. Labuze, opportuniste, 3,330 à M. Babaud de Mouallier, et 710 à M. Berry. Porté sur la liste radicale de la Haute-Vienne, le 4 octobre 1885, il fut élu, le 1^{er} sur 5, par 41,481 voix (63,563 votants, 94,299 inscrits); il prit place à la gauche radicale, vota l'expulsion des princes, combattit les ministères Rouvier et Tirard, et se prononça, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restreint de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. Officier d'académie.

PRESSAVIN (JEAN-BAPTISTE), membre de la

Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Beaujeu (Rhône) en 1735, mort à une date inconnue, était chirurgien à Lyon. Il se déclara en faveur de la Révolution, fut officier municipal et substitut du procureur de la commune à Lyon, et tenta de soustraire à la colère du peuple, le 9 septembre 1792, les prisonniers royalistes enfermés au château de Pierre-Encise. Il venait d'être élu (6 septembre) député du département de Rhône-et-Loire à la Convention, le 7^e sur 13, par 517 voix (870 votants). Dans le procès du roi, il se prononça contre l'appel au peuple, en disant : « Comme je vois dans l'appel au peuple la perte de la République, je dis non. » Il répondit ensuite au 3^e appel nominal : « Si je pouvais concilier ma conscience avec la pitié, je céderais à ce sentiment; mais comme ma conscience ne me permet pas de transiger avec les principes, je condamne Louis à la mort. » Membre de la société des Jacobins, il en fut exclu à la suite d'une dénonciation. Réélu, le 22 germinal an VI, député de Rhône-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents, il y siégea jusqu'au 18 brumaire an VIII. Il s'est fait connaître, en dehors de la politique, par divers travaux spéciaux parmi lesquels : *Traité des maladies des nerfs* (1769); *l'Art de prolonger la vie et de conserver la santé* (1785), etc.

PRESSENSÉ (EDMOND DEHAULT DE), représentant en 1871, et membre du Sénat, né à Paris le 21 juin 1823, étudia la théologie à Lausanne, sous la direction du professeur Vinet, et suivit aussi les cours des Universités de Halle et de Berlin (1846 et 1847). Reçu pasteur en 1847, il fut appelé à desservir à Paris la chapelle de la rue Taibout, la principale des églises protestantes séparées de l'Etat, connues sous le nom général d'*Union des Eglises évangéliques de France*. Il collabora à la *Revue de Théologie* de Strasbourg, puis à la *Revue chrétienne*, fondée en 1854, pour servir d'organe à un parti intermédiaire qui réclamait un développement nouveau de la théologie dite évangélique, sans toutefois renoncer au surnaturel. Devenu, en 1856, le rédacteur en chef de cette publication, il y défendit avec talent le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. En 1863, il reçut de la faculté de Breslau le titre de docteur. Membre de la Ligue de la paix en 1869, il fit, au mois de juin de l'année suivante, auprès de l'empereur Alexandre, une démarche pour demander que les populations protestantes des provinces baltes ne fussent point troublées dans le libre exercice de leur religion. Aumônier militaire pendant la guerre, il se présenta comme candidat à l'Assemblée nationale à Paris, le 8 février 1871, et échoua avec 33,516 voix sur 328,970 votants. Pendant la Commune, le 11 avril 1871, il protesta, dans une lettre publiée dans les journaux, contre l'incarcération de l'archevêque de Paris. Le 2 juillet suivant, il se porta candidat aux élections complémentaires de l'Assemblée nationale, à Paris, avec une profession de foi républicaine, et surtout antibonapartiste, et fut élu représentant de la Seine, le 6^e sur 21, par 118,975 voix (290,823 votants, 458,774 inscrits). Il prit place à gauche, et prononça dans l'Assemblée un assez grand nombre de discours. Il déposa une proposition d'amnistie en faveur des gardes nationaux poursuivis ou condamnés à l'occasion de la Commune; cette proposition fut prise en considération (8 février 1872), mais ne fut point adoptée. Puis il prit part à la discussion du projet de loi sur les

conseils généraux et se prononça contre l'installation des ministres à Versailles, voulant que l'Assemblée revint à Paris. Il combattit l'article 1^{er} de la loi contre l'Internationale (12 mars), parla sur la loi contre l'ivresse, sur le droit de réunion pendant les élections des conseils généraux, sur le recrutement de l'armée, sur le jury. Le 8 janvier 1873, il combattit le projet de loi sur le conseil supérieur de l'instruction publique, puis il s'éleva avec éloquence contre l'arrêté du préfet de Lyon au sujet des enterrements civils (juin), et contre le projet tendant à déclarer d'utilité publique la construction d'une église du Sacré-Cœur à Paris (22 juillet). Après avoir soutenu de ses votes et de sa parole la politique républicaine conservatrice de Thiers, il se prononça contre la chute du chef de pouvoir exécutif au 24 mai 1873, combattit le ministère de Broglie, et vota contre le septennat, l'état de siège et la loi des maires. Il publia des lettres assez vives contre les tentatives de restauration monarchique, et, le 14 janvier 1874, à propos de la loi des maires, prononça à l'adresse de la droite les paroles suivantes : « Votre politique a pour point de départ l'abandon des principes libéraux, pour argument la peur, pour moyen la compression et pour but une immense machine électorale. Je termine par un mot : le péril aujourd'hui, c'est vous! » Il vota ensuite pour la dissolution de l'Assemblée, pour les aménagements Wallon et Pascal Duprat, et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Candidat aux élections législatives du 20 février 1876 dans la 1^{re} circonscription de Pontoise, il échoua avec 6,103 voix contre 6,729 à M. Rendu, bonapartiste, élu. Il rentra alors dans la vie privée. Au mois de juillet de la même année, il prit le grade de docteur en théologie à la faculté de Montauban. Le 17 novembre 1883, la Chambre Haute appela M. de Pressensé, par 143 voix (150 votants), à remplacer, comme sénateur inamovible, M. Victor Lefranc décédé. Il s'assit au centre gauche, dont il devint en 1889 le président, et prit une part importante aux délibérations. En juin 1884, il fit adopter en deuxième lecture un amendement à la loi du divorce, repoussé en première, et qui assimilait l'adultère du mari à celui de la femme. Il porta la parole dans les discussions sur la loi municipale, sur l'organisation de l'enseignement primaire, sur les récidivistes, et obtint, sur ce dernier point, que la mendicité ne fût pas considérée comme un cas de récidive entraînant la relégation. La discussion générale du budget des cultes en 1885 lui fournit l'occasion de prononcer un discours contre la méthode qu'on semblait adopter d'opérer la séparation de l'Eglise et de l'Etat par des suppressions partielles de crédits. Il intervint encore dans la discussion sur la naturalisation, et fit voter par le Sénat des mesures réparatrices en faveur des descendants des protestants exilés à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Il soutint les ministères opportunistes, se prononça pour les crédits de l'expédition du Tonkin, et vota, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la Haute Cour contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur (8 février 1871). On a de M. de Pressensé un très grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels : *Conférences sur le christianisme dans son application aux questions sociales* (1843); *Du Catholicisme en France* (1861); *La Famille*

chrétienne (1856); *Histoire des trois premiers siècles de l'Église chrétienne* (1858-1877); *L'Église et la Révolution française* (1864); *Études évangéliques* (1867); *La liberté religieuse en Europe* (1871); *Les Origines* (1883); *L'Ancien monde et le christianisme* (1886). Mme de l'essensé, née Emilie Dehault, a publié de son côté plusieurs ouvrages.

PRÉTAVOINE (ANDRÉ GERMAIN CASIMIR), représentant en 1871, né à Louviers (Eure) le 29 juin 1822, propriétaire, devint conseiller municipal de Louviers le 2 août 1848, adjoint au maire le 25 novembre de la même année, se rallia à l'Empire, et fut nommé maire de sa ville natale le 6 janvier 1855, et chevalier de la Légion d'honneur. Élu, le 8 février 1871, représentant de l'Eure à l'Assemblée nationale, le 5^e sur 8, par 43,751 voix (59,749 votants, 122,706 inscrits), il se fit inscrire à la réunion des Réservoirs, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers (il était un des signataires de la déclaration Target), pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Il quitta la vie politique à la fin de la législature.

PRÉTAVOINE BIDAULT (ROBERT-BAZILE), député de 1820 à 1824, né à la Harpe-de-Colleville (Eure) le 14 juin 1795, mort à une date inconnue, ancien négociant et propriétaire à Bernay, administrateur des hospices de la ville, fut élu, le 13 novembre 1820, député du grand collège de l'Eure, par 307 voix (443 votants, 571 inscrits); il prit place au centre, soutint la politique ministérielle, et ne fut pas réélu aux élections de 1824.

PRÉVAL (CLAUDE-ANTOINE, VICOMTE DE), pair de France, séducteur du second Empire, né à Salins (Jura) le 6 novembre 1776, mort à Paris le 19 janvier 1853, « fils de Claude-Antoine Préval, officier du régiment d'Enghien, et de Louise Paget, son épouse », reçut, le 2 septembre 1789, le brevet de sous-lieutenant au régiment d'Enghien, à 13 ans, grâce à la substitution de l'acte de naissance de son frère au sien, irrégularité qui ne fut rectifiée qu'en 1831. Capitaine d'artillerie en l'an II, il servit sous Gouvion-Saint-Cyr à l'armée du Rhin, passa à l'état-major de Moreau, puis, en 1799, devint, à l'armée d'Italie, adjudant-général de Delmas, de Joubert et de Suchet. Les services qu'il rendit alors, à Novi particulièrement, le firent proposer pour le grade de général de brigade, mais il fut, au préalable et sur sa demande, mis à la tête du 1^{er} cuirassiers en 1801; ce régiment fut le seul qui ne se mutina pas lors de la révolte de Turin. Sa promotion fut cependant retardée, car il fut compromis dans le procès de Moreau et refusa d'être rapporteur de la commission militaire chargée de juger le duc d'Enghien. Officier de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, il fit les campagnes de 1805 et de 1806, dans le corps d'armée de Lannes, assista à Austerlitz et à Léna, et fut nommé général de brigade quelques jours après, le 31 décembre 1806. Créé baron de l'Empire le 7 juin 1808, et appelé aux fonctions d'inspecteur de cavalerie à l'intérieur, il entra au conseil d'État le 8 février 1810, devint chef d'état-major de Kellermann après la retraite de Russie, et reçut le commandement d'un corps de cavalerie de nouvelle organisation

avec lequel il défendit Hanau et couvrit Francfort, lors de la retraite de l'armée française sur le Rhin à la fin de 1813. La Restauration le nomma lieutenant-général (10 mai 1814), et membre du conseil supérieur de la guerre. Aux Cent-Jours, il devint chef du bureau des troupes au ministère de la Guerre, fonctions qu'il conserva jusqu'en octobre 1815. Nommé ensuite inspecteur général de cavalerie en 1817, lieutenant-général commandant dans la garde royale, et créé vicomte le 29 mai 1818, il fut destitué à la chute du ministère Decazes (février 1820), dont son protecteur Gouvion-Saint-Cyr faisait partie, et se retira dans ses propriétés près de Blois. Rappelé en 1828 au conseil supérieur de la guerre, mis en disponibilité en 1830, nommé par Soult directeur de la cavalerie le 7 décembre de cette dernière année, et conseiller d'État en 1831, il devint, en 1833, président du comité de l'infanterie et de la cavalerie; mais il abandonna ces fonctions à la chute du duc de Palmatin en 1831. Pair de France le 3 octobre 1837, président de la section de la guerre et de la marine au conseil d'État en novembre suivant, grand-croix de la Légion d'honneur le 25 mai 1843, il fut mis à la retraite d'office, comme général de division, le 8 juin 1848, se rallia, après le 30 décembre, au prince Louis-Napoléon, qui l'appela à la Commission consultative après le coup d'État de décembre, et le fit entrer au Sénat à la création, le 26 janvier 1852. Le général de Préval mourut peu de temps après. On a de lui : *Projet de règlement de service pour les armées françaises, tant en campagne que sur le pied de paix* (1812, 1827, converti en ordonnance royale le 2 mai 1832); *Mémoire sur l'organisation de la cavalerie et sur l'administration des corps* (1816); *Règlement provisoire sur le service intérieur des troupes à cheval* (1816, converti en ordonnance royale en 1818); *Du service des armées en campagne* (1827); *Mémoires sur l'avancement militaire et sur les matières qui s'y rapportent* (1842); *Sur le recrutement et sur le remplacement* (1845); *Mémoire sur le commandement en chef des troupes* (1851); M. de Préval a aussi collaboré au *Spéctateur militaire*.

PRÉVERAUD (BERNARD-HONORÉ), député de 1882 à 1889, né au Doujon (Allier) le 7 novembre 1823, d'une famille républicaine, beau-frère du représentant Terrier, étudia le droit, fut reçu avocat, prit les armes lors du coup d'État de 1851, fut condamné à mort par le conseil de guerre de Moulins, se réfugia en Belgique, en fut expulsé, alla à Jersey, fut de nouveau expulsé (1855), et reentra en France à la faveur de l'amnistie de 1859. Il se consacra jusqu'à la fin de l'Empire à des travaux d'agriculture. Maire du Doujon en 1870, il se porta pour la première fois candidat radical à la Chambre des députés, le 21 août 1881, dans l'arrondissement de la Palisse, où il obtint, sans être élu, 4,516 voix contre 7,611 à l'élus opportuniste, M. Cornil. Lorsque ce dernier, nommé professeur à l'École de médecine, eut donné sa démission, M. Préveraud présenta de nouveau sa candidature au scrutin partiel du 14 mai 1882; il obtint au premier tour la majorité relative et, resté seul candidat républicain, fut élu définitivement, au ballottage, par 6,390 voix sur 6,769 votants (27,086 inscrits). Il prit place à l'extrême-gauche et vota contre le ministère Ferry, contre les crédits de l'expédition du Tonkin. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de l'Allier, il fut élu, le 1^{er} sur 6,

député de ce département, par 51,729 voix (34,223 votants, 129,068 inscrits). Il suivit la même ligne politique que précédemment, se prononça contre les cabinets Rouvier et Tirard, pour le ministère Floquet, vota l'expulsion des princes, et, dans la dernière session, s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et se prononça contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

PRÉVERAUD DE LABOUTRESSE (HECTOR-FRANÇOIS), député de 1815 à 1827, né au Donjon (Allier) le 17 novembre 1763, mort le 14 mai 1845, était membre du grand conseil avant la Révolution. Sans emploi jusqu'à la Restauration, il fut nommé conseiller à la cour royale de Riom en 1815, et successivement élu député du grand collège de l'Allier, le 22 août 1815, par 97 voix (174 votants, 256 inscrits); le 4 octobre 1816, par 101 voix (125 votants, 196 inscrits); le 13 novembre 1820, par 114 voix (191 votants, 212 inscrits); le 5 mars 1821, par 98 voix (169 votants, 213 inscrits). Il siégea constamment à droite et vota les lois d'exception et la nouvelle loi électorale. Le ministère Peyronnet le nomma président de chambre et chevalier de la Légion d'honneur. Il ne se représenta pas aux élections de 1827.

PRÉVET (FRÉDÉRIC-ALPHONSE-CHARLES), député de 1835 à 1889, né à Paris le 19 mars 1832, succéda à son père dans le conseil d'administration du *Ligaro* en 1875, et entra ensuite dans le conseil d'administration du *Petit Journal*. Il établit à Meaux d'importantes fabriques de conserves alimentaires, avec succursales dans la Nouvelle-Calédonie, devint président des forges et ateliers de Saint-Denis, de la Société de fabrication de gommes et vernis, fut membre et président de classe dans plusieurs Expositions, et acquit dans le monde des affaires une importante situation. Conseiller municipal de Meaux (1881), maire de Nangis, conseiller général, il se présenta à la députation comme candidat radical dans l'arrondissement de Provins, le 12 février 1882, en remplacement de M. Sallard décédé, et échoua avec 5,573 voix contre 7,016 à l'élu, M. Lenoir, opportuniste. Porté sur la liste radicale de Seine-et-Marne, le 4 octobre 1885, il fut élu, le 1^{er} sur 5, par 44,820 voix (73,741 votants, 98,824 inscrits). Il prit place à la gauche radicale, fut rapporteur du budget des travaux publics et des chemins de fer, soutint la politique scolaire et coloniale du gouvernement, et se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. Officier de la Légion d'honneur à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889.

PRÉVOST (HENRI-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 17 août 1743, mort à Clermont-Ferrand le 30 janvier 1824, fut, pendant la période révolutionnaire, président du tribu-

nal criminel du Puy-de-Dôme. Ce département l'élut, le 25 germinal an VII, député au Conseil des Cinq-Cents. Prévost adhéra au coup d'Etat de Bonaparte, fut nommé, le 28 floréal an VIII, juge au tribunal d'appel de Riom, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et reçut, le 17 avril 1811, le titre de conseiller à la cour impériale de Riom. Il conserva son siège à la cour royale sous la Restauration.

PRÉVOST (ANTOINE-CONSTANTIN DE), scribeur du second Empire, né à Lieuvilliers (Oise) le 17 juillet 1788, mort à Paris le 22 août 1857, s'engagea à dix-huit ans dans les vélites de la garde impériale, assista la même année à la bataille d'Iéna, et devint sous-lieutenant de cavalerie en 1807. Attaché à l'état-major du général Mounier, il fit les campagnes de Portugal et d'Espagne, fut blessé à Alba-de-Tormés en 1809 et à Oita en 1810. Il prit part à la campagne de Russie dans l'état-major de la cavalerie de réserve, fut décoré de la Légion d'honneur après Krasnoï, et promu capitaine au début de la campagne de Saxe. En 1811, il se rallia aux Bourbons et, après les Cent-Jours, fut incorporé dans la garde royale. Il fit la guerre d'Espagne en 1823, devint lieutenant-colonel à l'issue de cette expédition, mais fut mis en disponibilité en 1830. Rappelé peu de temps après à l'activité et nommé colonel du 7^e chasseurs à cheval, il prit part à la campagne de Belgique où il gagna la croix d'officier de la Légion d'honneur. Général de brigade en 1839, chargé de différentes missions à l'intérieur, puis inspecteur de cavalerie, il fut nommé général de division par Cavaignac, le 7 décembre 1848. Admis dans la section de réserve la même année et favorable à la politique du prince Louis-Napoléon et à la restauration de l'Empire, il fut nommé sénateur le 19 juin 1854. Grand-officier de la Légion d'honneur le 7 janvier 1852.

PRÉVOST DE LA CROIX (LOUIS-ANNE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Louisbourg, « en l'île royale de Québec (Canada) », le 4 mai 1750, mort à Paris le 17 octobre 1797, « fils de Jacques-Philippe Prévost de la Croix, écuyer, conseiller d'Etat, ancien intendant de la marine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marguerite-Thérèse Carrero », appartenant aux armées du roi avant la Révolution. Élu, le 23 germinal an V, député de la Gironde au Conseil des Cinq-Cents, par 269 voix (304 votants), il mourut quelques mois après.

PRÉVOST-LEYGONIE (FRANÇOIS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1830 à 1837, né à Montagnac-la-Croquoise (Dordogne) le 19 août 1780, mort à Montagnac-la-Croquoise le 10 mars 1852, étudia le droit et se fit inscrire au barreau de Bergerac. Le 17 mai 1815, il fut élu par cet arrondissement représentant à la Chambre des Cent-Jours, avec 30 voix (41 votants, 240 inscrits). Il revint ensuite au barreau, appartenant au parti libéral sous la Restauration, et se représenta à la députation le 23 juin 1830; le 3^e arrondissement de la Dordogne (Bergerac) l'envoya siéger à la Chambre, par 162 voix (207 votants, 303 inscrits), contre 130 à M. de Courssou. M. Prévost-Leygonie soutint le gouvernement de Louis-Philippe, fut réélu, le 5 juillet 1831, par 251 voix (261 votants, 413 inscrits), et, ayant été nommé peu après conseiller à la cour de Bor-

deaux, obtint encore sa réélection, le 16 mai 1832, par 209 voix (277 votants, 439 inscrits), contre 60 au duc de Fitz-James, puis, le 21 juin 1834, par 166 voix (284 votants, 495 inscrits), contre 67 à M. de Gageac. Il siégea jusqu'en 1837 dans les rangs de la majorité conservatrice, et reprit ensuite son poste de magistrat.

PRÉVOT (MARC-FLORENT), député en 1789, et au Conseil des Cinq-Cents, né à Roye (Somme) le 26 novembre 1735, mort à Roye le 18 décembre 1813, était avocat lors de la Révolution. Élu, le 5 avril 1789, député du tiers aux États Généraux par le bailliage de Péronne et Roye, il fit partie de la majorité, fut membre du comité d'administration et d'aliénation des domaines nationaux, et parla sur le mode de répartition de remplacement de la gabelle; il fit rendre aussi un décret pour le paiement des sommes dues à la caisse d'escompte. Membre du conseil général de la Somme, il fut élu, le 26 germinal an VI, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents. Il en sortit en l'an VIII, et entra dans la vie privée.

PREYSSAC. — Voy. ESCLIGNAC (DUC D').

PREZ DE CRASSIER (JEAN-ÉTIENNE-PHILIBERT DE), député en 1789, né à Gex (Ain) le 18 janvier 1733, mort à Divonne (Ain) en 1803, servit dans les armées du roi. Il était lieutenant-colonel d'infanterie et grand bailli d'épée du Charolais, lorsqu'il fut élu, le 5 avril 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Gex. Il se réunit au tiers, suivit le parti de la Révolution à ses débuts, et demanda qu'on envoyât des troupes dans le pays de Gex, et des armes aux gardes nationales du Jura, du Doubs et de l'Ain. En 1792, il sollicita et obtint sa réintégration dans l'armée avec son grade; mais il fut destitué comme ex-nobis en 1793, et émigra.

PRIESTLEY (JOSEPH), membre de la Convention, né à Priebeath (Angleterre) le 13 mars 1733, mort à Northumberland (États-Unis) le 6 février 1804, fils d'un apprenteur de drap, perdit sa mère à l'âge de six ans, et fut élevé par une sœur de son père. Doué d'une extrême facilité pour l'étude des langues, il se plut aussi de bonne heure aux controverses théologiques; mais cette habitude ne fit qu'éveiller le doute dans son esprit; on refusa de l'admettre au nombre des fidèles de la communion presbytérienne. Il suivit alors les cours d'un séminaire dissident, et y composa la première partie des *Institutes of natural and revealed religion* qui ne parurent qu'en 1792. Admis au ministère, il l'exerça d'abord dans le Suffolk (1755), puis à Nantwich (comté de Chester), mais sans succès, et réussit davantage dans les études scientifiques qu'il poursuivait avec ardeur. Appelé à donner à l'Académie de Warrington des leçons de langues et de belles-lettres, il épousa la fille d'un maître de forges du pays de Galles, rédigea plusieurs ouvrages importants, résumé de ses cours ou fruit de ses méditations, entra en relations avec Franklin et Price, et leur communiqua son projet d'écrire une histoire des découvertes relatives à l'électricité. Cette *Histoire*, publiée à Londres en 1767, contient un exposé sommaire de l'origine et des progrès de cette branche importante de la science. Élu membre de la Société royale de Londres (1766), Priestley reçut peu après le diplôme honoraire de docteur en droit de l'Université d'Edimbourg. A la suite d'un désaccord survenu entre les administrateurs et les professeurs de Warring-

ton, il quitta cette Académie en 1767, et alla prendre à Leeds la direction d'une congrégation de dissidents. Il apporta pendant quelque temps un zèle tout particulier dans ses études théologiques; mais il ne négligea pas pour cela la science, et cette période de la vie de Priestley (1772-1779) fut la plus féconde en travaux relatifs à la chimie; c'est dans ses *Observations sur les différentes espèces d'air* qu'il a consigné ses principales découvertes, dont à vrai dire il ne sut pas tirer parti et qui sont devenues, la découverte de l'oxygène par exemple, les bases de la chimie moderne. En 1773, il dut à la recommandation de son ami Price la place de bibliothécaire du comte de Shelburne. L'année suivante, il suivit le comte dans un voyage en France, en Allemagne et dans les Pays-Bas. A Paris, ses travaux scientifiques lui donnèrent accès auprès des chimistes et des philosophes en renom. Dans le dessein de combattre l'athéisme, il écrivit les *Lettres à un philosophe incrédule* (1780) et, dans la suite, il approfondit le même sujet dans *L'Évidence de la religion révélée* (1787). Le motif qui l'éloigna alors de lord Shelburne n'a jamais été bien connu; redevenu libre, Priestley alla s'établir à Birmingham où il dirigea la principale église dissidente et il reporta des lors, avec plus d'ardeur que jamais, son attention sur les matières théologiques; il s'était formé, en religion comme en physique, des idées particulières, qu'il défendit avec une ténacité singulière. En politique, il s'était montré libéral; ses efforts constants en faveur du progrès et de la tolérance, et sa *Réponse* aux fameuses *Réflexions* de Burke sur les conséquences probables de la Révolution, lui valurent d'être élu (5 septembre 1792) membre de la Convention par deux départements; par l'Orne, le 4^e sur 10, et par Rhône-et-Loire, le 6^e sur 15, avec 472 voix (869 votants). Le 26 août précédent, il avait été proclamé citoyen français. Il adressa à l'Assemblée l'expression de sa reconnaissance par deux lettres, dont l'une était adressée au ministre Roland:

« 20 septembre 1792,

« Je viens de recevoir de Français de Nantes la nouvelle que l'Assemblée nationale m'a conféré le titre de citoyen français, et que le département de l'Orne m'a élu à la Convention nationale. Je considère ces marques de confiance comme les deux plus grands honneurs que la France puisse accorder à un étranger. J'adopte avec reconnaissance celui de l'éligibilité; j'en concilierai les devoirs avec ceux de citoyen d'Angleterre; car j'espère que ces deux pays seront à jamais unis par les liens de la fraternité. Mais je dois refuser la place de député à votre Convention nationale, par la conviction de ma pleine incapacité; j'y suis déterminé, parce que je n'ai qu'une connaissance imparfaite de votre langage, et par l'ignorance où je suis des circonstances locales de votre pays, et enfin par cette considération, qu'en acceptant cette place, j'en priverais un autre citoyen qui peut y être plus utile. Mais je demanderai la permission de vous faire part de mes vues sur les matières qui vous occupent. Comme citoyen du monde, j'en ai le droit; et comme citoyen français, j'en ai le devoir. Je ne puis désormais rester spectateur indifférent des efforts que vous ferez pour la liberté. Je considère votre dernière révolution comme l'ère la plus importante de l'histoire du genre humain; son bonheur dépend de vous. Que les conspirateurs barbares, les brigands couronnés,

ne vous effraient pas. La liberté est impérissable, tant que vous saurez réprimer des violences illégales qui la déshonorent, et toutes les dissensions intestines, etc.»

« P. PRIESTLEY. »

La lettre adressée à Roland, le 21 septembre, était des plus élogieuses et se terminait ainsi : « Continuez, cher monsieur, d'employer tous vos efforts à combattre vos dangereux ennemis qui sont dans l'intérieur de l'Etat, tandis que vos armées combattent ceux du dehors ; mais la tâche de votre ministère est à mon avis la plus difficile à remplir. »

« J. PRIESTLEY. »

Priestley fut remplacé dans l'Orne par Julien Dubois et dans Rhône-et-Loire par Fournier. Il passa trois années près de Londres dans le collège d'Hackney, où il enseigna la chimie, et où il succéda comme ministre à son ami Price, et, en butteaux persécutions ardentes des ministres anglicans et des ennemis de la France, ayant vu sa maison incendiée, ses livres et instruments pillés, il s'embarqua, le 7 avril 1791, pour l'Amérique, et fixa sa résidence à Northumberland, petite ville de la Pensylvanie. Les préventions de ses ennemis l'y poursuivirent, et on l'accusa d'être un agent secret aux gages de la République française. Il finit par terminer en paix sa longue carrière, sous la protection du président Jefferson, auquel il dédia sa *General history of the Christian Church*. Priestley a laissé de très nombreux ouvrages sur des matières de sciences, d'histoire, de philosophie et de religion. Il appartenait, depuis le 21 mai 1802, à l'Institut de France comme associé étranger.

PRIEUR (PIERRE-LOUIS), dit P. PRIEUR DE LA MARNE, député en 1790, membre de la Convention, né à Sommesous (Marne) le 1^{er} août 1756, mort à Bruxelles (Belgique) le 31 mai 1827, étudia le droit et fut reçu avocat. Il exerçait cette profession à Châlons-sur-Marne, lorsqu'il fut élu, le 24 mars 1789, député du tiers aux Etats Généraux par ce bailliage, avec 257 voix sur 323 votants. Il siégea parmi les réformateurs, et présenta de nombreuses motions empreintes de l'esprit le plus démocratique. Il demanda la prompt formation des assemblées provinciales et municipales, insista pour qu'aucune condition pécuniaire ne fût exigée pour l'éligibilité des représentants, combattit la motion d'indulgence en faveur du parlement de Rouen, défendit la cause des sociétés populaires, émit le vœu que les pauvres pussent ramasser le bois mort dans les forêts, et réclama un traitement plus élevé pour les religieux septuagénaires ou infirmes. Il fut secrétaire de l'Assemblée, prit une part active au débat sur l'organisation judiciaire, et proposa des mesures de rigueur contre les émigrés. Il réclama la destruction des monuments qui rappelaient l'ancien régime, et se montra très opposé à l'inviolabilité du roi, dans la discussion sur les mesures à prendre lors de la fuite de Varennes. Il fut un des commissaires envoyés alors aux frontières, et se rendit en Bretagne par ordre de l'Assemblée. A son retour, il fit discuter que si le roi, sorti du royaume, n'y rentrerait pas dans un délai donné, après l'invitation des représentants de la nation, il serait considéré comme renonçant à la couronne. Lorsque se produisirent les protestations du côté droit contre l'œuvre constitutionnelle de l'Assemblée, Prieur soutint qu'il fallait exclure de tout traitement ou pen-

sion sur le trésor public ceux des signataires qui étaient salariés par l'Etat. « C'était, dit de lui Thihaudeau, un avocat de belle prestance, chaud révolutionnaire ; il parlait souvent ; c'était un de ces agitateurs par boutades et sorties. On l'appelait *Crieur de la Marne*. » Le 8 septembre 1791, Prieur fut élu administrateur de la Marne, et, le 11 novembre suivant, substitut du procureur près le tribunal de Paris. Le 3 septembre 1792, le département de la Marne l'envoya, le 1^{er} sur dix, par 386 voix (442 votants), siéger à la Convention. Presque aussitôt l'assemblée lui confia une mission importante à l'armée de Dumouriez ; il manda que la situation des ennemis donnait les plus grandes espérances, envoya des renseignements sur le bon esprit des troupes, puis sur la retraite des Prussiens, dénonça les mauvaises fournitures, et revint à la Convention pour prendre part au jugement de Louis XVI. Il se prononça pour la mort sans appel ni surcis, en disant : « Le peuple entier a accusé Louis de conspiration contre la liberté du peuple, la loi a fait le reste ; elle a prononcé la mort contre les conspirateurs. Je prononce cette peine à regret ; mais comme organe impassible de la loi, je prononce la mort. » Prieur de la Marne regretta les massacres de septembre ; mais il crut impolitique d'en rechercher les auteurs, et demanda, le 8 février 1793, « qu'un voile fût jeté sur des excès irréparables. » Il parla sur l'organisation du tribunal révolutionnaire, et défendit la disposition par laquelle les jurés étaient tenus de voter à haute voix. Membre du comité de défense générale et du comité de salut public, il partit peu après pour une nouvelle mission aux armées, et parcourut les départements du Nord, des Ardennes, de la Moselle et du Rhin ; il y réveilla l'enthousiasme patriotique des troupes, se rendit ensuite en Bretagne, et, fidèle aux principes révolutionnaires, mit la terreur à l'ordre du jour. A Vannes, il remplaça les juges du tribunal correctionnel par des juges révolutionnaires choisis par lui ; à Dinan, on fit son arrivée, le 4 novembre 1793, en fusillant en sa présence neuf hommes, deux femmes et trois enfants. Le 16 janvier suivant, il écrivit au comité de salut public : « Nous faisons donner une chasse très active aux prêtres réfractaires. Déjà quelques-uns ont été pris ; nous espérons ne pas manquer ceux qui restent. » Il passa près d'une année hors de Paris, et fut absent à l'époque du 9 thermidor. Cette journée le fit sortir du comité de salut public ; mais il y rentra le 15 vendémiaire an III, et devint président de l'assemblée le 1^{er} brumaire suivant. Prieur ne favorisa point la politique thermidorienne. Il encouragea, au contraire, les espérances des insurgés du 12 germinal et demanda la mise en liberté des patriotes arrêtés depuis le 9 thermidor. André Dumont saisit cette occasion pour proposer la mise en accusation de Prieur, qui se défendit avec succès. Mais dans la journée du 1^{er} prairial, les sectionnaires du parti démocratique le portèrent à la commission extraordinaire du gouvernement ; Prieur accepta et lutta énergiquement contre la force armée qui venait au secours de la majorité. Après avoir fait des efforts désespérés pour rallier le peuple que chargeaient les bataillons des sections antirévolutionnaires du Mont-Blanc et de la Butte-des-Moulins, il dut songer à se dérober aux poursuites, échappa au décret d'accusation qui le soir même fut lancé contre lui, resta caché jusqu'à l'annulation du

4 brumaire, et s'établit ensuite juriconsulte et avocat à Paris. Etranger à la politique sous le Directoire, le Consulat et l'Empire, il fut attelé par la loi du 12 janvier 1816, contre les républicains, et partit de Paris le 6 février 1816, pour Bruxelles, où il mourut dans la gêne, onze ans après. On a de lui : *Rapport sur l'établissement des sourds-muets* (1791).

PRIEUR-DUYERNOIS (CLAUDE-ANTOINE, COMTE), dit PRIEUR DE LA CÔTE-D'OR, député en 1791, membre de la Convention, né à Auxonne (Côte-d'Or) le 2 décembre 1763, mort à Dijon (Côte-d'Or) le 11 août 1832, fils d'un receveur des finances d'Auxonne, se prépara à la carrière militaire en passant par l'École de Mézières, d'où il sortit officier du génie. Élu, le 1^{er} septembre 1791, député de la Côte-d'Or à l'Assemblée législative, le 2^e sur 10, par 313 voix (406 votants), il vota avec la majorité réformatrice, fit l'éloge de la conduite des gardes nationales dans les troubles de Reims, proposa un mode de concours pour l'admission dans l'artillerie, et rédigea un rapport sur les aspirants au corps du génie. Après le 10 août 1792, il fut envoyé à l'armée du Rhin pour y annoncer la déchéance du roi. Élu membre de la Convention, le 5 septembre 1792, par le même département, le 3^e sur 10, par 414 voix (507 votants), il répondit dans le procès du roi : « Je condamne Louis à la mort. » La même année (1793) il se rendit en mission à Caen, avec le représentant Romme, pour paralyser les efforts du parti girondin. Arrêtés et détenus comme otages, les deux représentants ne furent délivrés qu'au bout de cinquante et un jours, à la suite de la défaite des fédéralistes à Vernon. De retour à Paris, Prieur de la Côte-d'Or entra (août) au comité de salut public. Il prit une grande part à ses travaux et s'occupa activement, avec Carnot, des mesures tendant à l'organisation de la défense. Chargé de la fabrication des poudres, il fit appeler tous les citoyens à la récolte du salpêtre, fut élu président de la Convention le 2 prairial an II, et, après le 9 thermidor, se montra fidèle au système montagnard ; il fit décréter l'usage du système décimal, défendit les anciens comités, et se vit en butte, comme son homonyme Prieur de la Marne, aux dénonciations des thermidorien ; mais la Convention passa à l'ordre du jour (9 prairial an III). Il fut l'un des fondateurs de l'École polytechnique et, dans le rapport qu'il présenta à ce sujet (18 juin 1795), il dit : « Trop longtemps l'ignorance a habité les campagnes et les ateliers ; trop longtemps le fanatisme et la tyrannie se sont emparés de concert des premières pensées des jeunes citoyens pour les asservir ou en arrêter les développements. Ce n'est pas à des esclaves ou à des mercenaires à élever des hommes libres ; c'est la patrie elle-même qui vient aujourd'hui remplir cette fonction importante. La République laisse aux parents la direction de vos premières années ; mais aussitôt que votre intelligence se forme, elle fait hautement valoir les droits qu'elle a sur vous... C'est sous les ailes de la représentation nationale que vous serez instruits, et c'est à côté de la cité du peuple français, de celle qui a été le siège de la révolution, et qui est le foyer du patriotisme et la patrie des arts, que vous viendrez recevoir une instruction nécessaire à tout républicain. » Réélu député de la Côte-d'Or au Conseil des Cinq-Cents, le 23 vendémiaire an IV, par 172 voix (335 votants), il obtenait également la majorité,

dans la Loire-Inférieure et dans le Puy-de-Dôme. Il parla dans cette assemblée sur les poudres et salpêtres, sur la marque d'or et d'argent, présenta un projet sur l'impôt du tabac, et sortit du Conseil en l'an VI. Colonel du génie à l'époque du coup d'État du 18 brumaire, Prieur de la Côte-d'Or demanda sa retraite, et vécut désormais en dehors des fonctions publiques. Le 27 novembre 1808, il fut créé comte de l'Empire. Outre un grand nombre de mémoires, instructions et rapports insérés dans le *Journal de l'École polytechnique* et dans les *Annales de chimie*, on a de lui : *L'art du militaire, ou traité complet de l'exercice de l'infanterie, cavalerie, du canon, de la bombe et des piques* (1795) ; *Rapport sur le salpêtre* (1793) ; *Rapport sur les moyens d'introduire dans toute la République les nouveaux poids et mesures décrétés* (an III) ; *Mémoire sur l'École centrale des travaux publics* (an III), etc.

PRIMAT (CLAUDE-FRANÇOIS-MARIE, COMTE), membre du Sénat conservateur et pair des Cent-Jours, né à Lyon (Rhône) le 26 juillet 1717, mort à Villemur (Haute-Garonne) le 10 octobre 1816, entra dans la congrégation de l'Oratoire, et professa au collège de Marseille, puis à celui de Dijon, la rhétorique et la théologie. Ordonné prêtre en 1755, il fut nommé, l'année suivante, curé de Saint-Jacques à Douai. Rallié à la cause de la Révolution, il prêta le serment civique, fut élu (février 1791) évêque constitutionnel du Nord, exerça ces fonctions jusqu'au 13 novembre 1793, et remit alors à la Convention ses lettres de prêtrise. Il assista cependant au concile tenu à Paris en 1797, fut nommé évêque de Rhône-et-Loire en 1798, et fut promu par le gouvernement consulaire, après le Concordat, archevêque de Toulouse (3 avril 1802). Il assista au sacre de Napoléon, fut appelé à siéger au Sénat conservateur le 19 mai 1806, reçut le titre de comte le 27 novembre 1808, et figura encore (2 juin 1815), pendant les Cent-Jours, parmi les membres de la Chambre des pairs. Il mourut en 1816.

PRIMAUDIÈRE (RENÉ-FRANÇOIS DE LA), député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né en 1751, mort à Sablé (Sarthe) le 21 janvier 1816, « fils de M. Yves-François de la Primaudière et de Mme Anne Caillet », avoué à Sablé avant la Révolution, devint procureur-syndic du district. Élu, le 4 septembre 1791, député de la Sarthe à l'Assemblée législative, le 8^e sur 10, par 297 voix (390 votants), il vota avec la majorité réformatrice. Le 4 septembre 1792, il fut réélu, le 2^e sur 10, membre de la Convention pour le même département, « à la pluralité des voix ». La Primaudière vota « la mort » dans le procès du roi. Passé (22 vendémiaire an IV) au Conseil des Anciens, toujours comme député de la Sarthe, par 174 voix sur 303 votants, il se fit, comme orateur, aussi peu remarquer dans cette assemblée que dans les précédentes, et fut nommé, en l'an VI, contrôleur des dépenses de l'armée. Quelques jours avant sa mort, il remit à son confesseur, le 19 janvier 1816, un acte d'abjuration dans lequel il déclara « détester la félonie dont il eut le malheur de se rendre coupable à l'Assemblée de la Convention nationale, en votant la République ; détester le républicain affreux dont il eut le malheur de se rendre coupable le 6 janvier 93, en votant la mort de Louis XVI, et en demandant

pardon à Dieu, au roi, etc. » En février suivant, la *Gazette de France* ayant publié cet écrit, la fille de la Primaudière, qui habitait Sablé, s'en plaignit à l'autorité; on fit une enquête, et l'on punit l'ecclésiastique coupable d'indiscrétion.

PRINCETEAU (CHARLES-JOSEPH-JAMES), représentant en 1871, né à Libourne (Gironde) le 14 février 1801, mort à Bordeaux (Gironde) le 26 août 1875, « fils de Pierre Princeteau et de Joséphine Foulémolng », se fit inscrire au barreau de Bordeaux en 1828, fut l'atouner de l'ordre en 1847, maire de Saint-Vincent de l'aul (1846-1852), et conseiller général (1848-1852). Élu, le 8 février 1871, représentant de la Gironde à l'Assemblée nationale, le 7^e sur 14, par 98,278 voix (132,319 votants, 207,101 inscrits), il siégea à la droite légitimiste, fut nommé questeur de l'Assemblée, fit partie (1871) de la commission du budget, seconda activement les tentatives de fusion monarchique, fit voter la loi qui interdit aux membres du parlement les fonctions salariées par l'État, défendit les intérêts agricoles, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Il mourut au cours de la législature. Grand propriétaire dans la Gironde, M. Princeteau avait propagé les méthodes protectrices de la culture de la vigne.

PRIVAT (CAPRAIS), député en 1789, né à Raponne (Haute-Loire) le 6 janvier 1790, mort à Craponne le 23 septembre 1798, était curé de Craponne, lorsqu'il fut élu, le 3 avril 1789, député du clergé aux États-Généraux par la sénéchaussée du Puy-en-Velay. Il siégea dans la majorité réformatrice, vota la vérification ou commun des pouvoirs, fut adjoint au comité de rédaction, et ne joua dans l'Assemblée qu'un rôle effacé.

PROA (PAUL), député de 1812 à 1818, représentant en 1849, né à Châtelleraut (Vienne) le 14 mars 1797, mort à Châtelleraut le 10 septembre 1872, riche industriel dans sa ville natale, maire en 1836, fut élu député du 2^e collège de la Vienne (Châtelleraut), le 9 juillet 1812, par 204 voix (338 votants, 331 inscrits), contre 134 à M. Martinot, député sortant, et fut réélu, le 1^{er} août 1846, par 272 voix (365 votants, 429 inscrits), contre 87 à M. Serpinière. Il prit place parmi les indépendants, et vota contre l'indemnité Fritchard et contre la proposition Régnasat. A l'élection partielle du 14 janvier 1849, il fut envoyé comme représentant de la Vienne à l'Assemblée constituante, en remplacement de M. Drault décédé, par 20,723 voix; il vota pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome et contre la demande en accusation du président et des ministres. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative, le 2^e sur 6, par 36,225 voix (55,712 votants, 87,000 inscrits), il prit place dans la majorité monarchiste, se montra hostile à la politique du prince Louis-Napoléon, et protesta contre le coup d'État. Sous l'Empire, il posa, le 1^{er} juin 1863, sa candidature d'opposition au Corps législatif dans la 4^e circonscription de la Vienne; mais il échoua avec 5,793 voix contre 18,216 à l'élu, M. de Beauchamp, candidat officiel, et ne se représenta plus.

PROAL (JULES-HENRI-BALTHAZAR), député de 1885 à 1889, né à Riez (Basses-Alpes) le 24 avril 1851, étudia le droit et fut reçu avocat. Inscrit au barreau de Dijon et propriétaire dans son pays natal, il se présenta pour la première fois comme candidat républicain dans l'arrondissement de Digne, le 21 août 1881, et échoua avec 2,731 voix contre 7,501 à M. Soustre. Inscrit, le 4 octobre 1885, sur une liste républicaine radicale, à côté de M. Andrieux, il fut élu, au second tour, député des Basses-Alpes par 16,176 voix (25,700 votants, 39,720 inscrits). Il prit place à la gauche radicale, fit une opposition intermittente aux ministres opportunistes, appuya les tentatives de M. Andrieux (novembre 1887) pour empêcher M. J. Grévy de donner sa démission de président de la République lors de la crise provoquée par les affaires Wilson, fit supprimer (février 1888) les inspecteurs généraux de l'enseignement supérieur au budget de l'instruction publique, et fit refuser (3 décembre) le crédit de 48,000 francs affecté aux inspecteurs généraux de l'instruction primaire. Dans la dernière session, M. Proal s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, et a voté contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

PROJEAN (JOSEPH-ETIENNE), député en 1791 et membre de la Convention, né à Carbone (Haute-Garonne) en 1757, mort au Mas Grenier (Tarn-et-Garonne) le 21 août 1818, était homme de loi, et commandait la garde nationale de Carbone au début de la Révolution. Élu, le 5 septembre 1791, député de la Haute-Garonne à l'Assemblée législative, le 7^e sur 12, par 313 voix (461 votants), il siégea dans la majorité réformatrice, et fut réélu député du même département à la Convention, le 3^e sur 12, par 613 voix (673 votants). Il vota la mort dans le procès du roi, remplit une mission à l'armée des Pyrénées-Orientales, se rallia, après thermidor, à la contre-révolution, et fut nommé, en l'an IV, messenger d'État du Conseil des Cinq-Cents, fonctions qu'il conserva au Corps législatif de l'Empire jusqu'en 1808. A cette date, il se retira au Mas-Grenier et ne s'occupa plus que d'agriculture. Nommé, aux Cent Jours, conseiller municipal de Carbone, il prêta serment de fidélité à l'empereur le 30 avril 1813, et, à la seconde Restauration, bien qu'autorisé à porter la décoration du lys (24 août 1815), il tomba sous le coup de la loi de 1816 contre les régicides; mais atteint de douloureuses attaques de goutte, il obtint un sursis indéfini et ne fut pas obligé de quitter la France.

PRONY (GASPARD-FRANÇOIS-CLAUDE-MARIE-RICHE, BARON DE), pair de France, né à Chamuel (Rhône) le 22 juillet 1755, mort à Paris le 29 juillet 1839, « fils de Monsieur Gaspard-Marie Riche de Prony, substitut du procureur général à l'ancien parlement des Pombes, et de madame Claudine Jacques, son épouse », fit ses études au collège de Tousse, entra, en 1776, à l'École des ponts et chaussées, et fut chargé par Perronet de la direction des travaux du pont Louis XVI (pont de la Concorde), Ingénieur en chef en 1791, et directeur du cadastre, il composa de nouvelles